



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



Mazars  
Green Park III  
298, allée du Lac  
31670 Labège  
France

# IGE + XAO S.A.

***Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2017  
IGE + XAO S.A.  
16, boulevard Déodat de Séverac 31770 - Colomiers  
*Ce rapport contient 4 pages*  
Référence : CL - 174.157 ATT



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



Mazars  
Green Park III  
298, allée du Lac  
31670 Labège  
France

## **IGE + XAO S.A.**

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac 31770 - Colomiers  
Capital social : €. 5.497.030

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31<sup>er</sup> juillet 2017**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

1 En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 juillet 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 juillet 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 525.526 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2017.

**IGE + XAO S.A.**

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le*

*31 juillet 2017*

*30 novembre 2017*

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Toulouse-Labège, le 30 novembre 2017

Labège, le 30 novembre 2017

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Mazars

Christian Libéros  
Associé

Erik Flamant  
Associé